

Sainte-Croix



* conseil communal

PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 11 octobre 2021**

Présidence : Mme Luzia Bernshaus
Secrétaire : Mme Stéphanie Bassi
Scrutateur-trice-s : M. Mathieu Büchli, Mme Sonia Joseph

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2021 pour le

lundi 11 octobre 2021 à 19h30
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Informations sur le rôle et le travail des membres du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021
5. Communications du bureau du Conseil
6. Communications municipales
7. Nomination de la commission de gestion pour l'année 2021
8. Nomination d'un/e membre et de son/sa suppléant/e à l'Organisation régionale de protection civile

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. **No 21-11** Autorisations générales accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026
10. **No 21-12** Octroi à la Municipalité d'autorisation de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence, d'engager des dépenses pour des crédits pour la législature 2021-2026
11. **No 21-13** Crédit pour la mise à jour du Plan d'affectation communal (PACom) – Sixième étape
12. **No 21-14** Modification du règlement du Service de défense incendie et de secours - SDIS
13. **No 21-15** Arrêté d'imposition 2022
14. **No 21-16** Modification des statuts de l'ACRG
15. Interpellations, propositions, questions

Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers. Avant de commencer la séance elle souhaite dire quelques mots suite au décès de M. Hugues Gander.

Citation

C'est avec regrets et une profonde tristesse que nous avons appris, le 26 septembre dernier, le décès de M. Hugues Gander.

Conseiller communal, ancien municipal, député, ami.

Que-ce qu'est un ami ? Un être qui nous est proche, qui est à l'écoute, qui a de la compréhension, de la compassion et qui s'intéresse à nous. Hugues était tout ça, c'était quelqu'un de profondément humain.

Il était à l'écoute de ses élèves, il en a aidé plus d'un.

Il aurait beaucoup aimé voir son petit-fils entrer à l'école, lui qui était prof. Il était président du GSFR et, entre autres, des amis du CIMA jusqu'à la fin de sa vie.

Il s'est accroché à la vie pour terminer ce qu'il a commencé. Il m'a dit qu'il devait rentrer à la maison. Mais pourquoi ? lui dit-je. J'ai encore des choses à faire. Mais la vie en a décidé autrement.

Au nom du Conseil communal de Sainte-Croix, nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis. Pour honorer sa mémoire, je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence.

Fin de citation

Mme la Présidente implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et ouvre la séance du Conseil. Mme la Présidente poursuit avec les nouvelles directives cantonales de protection : en raison de la situation sanitaire actuelle, le port du masque sera obligatoire durant la totalité de la séance et un plan de protection adéquat est organisé. Les personnes du public ainsi que les représentants de la presse qui assistent à cette séance doivent être munis du certificat COVID.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

51 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 2 sont excusé-e-s, 1 en retard.

Sont excusé-e-s :

Pour le PLR-Vert' libéraux : M. Jean-Bruno Wettstein

Pour l'UDC et ind. : M. Laurent Buchs

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme la Présidente soumet au vote la modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point 15 - Postulat "Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux" et renumérotation du point 16 - « Interpellation, propositions, questions », laquelle est acceptée à l'unanimité.

2. Assermentation(s)

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mme Francesca Biermann qui était absente lors de la séance d'assermentation du 26 mai 2021. **Mme la Présidente** invite Mme Francesca Biermann à s'avancer.

L'assemblée se lève et Mme Francesca Biermann prête serment.

Mme la Présidente lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle. Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 52.

3. Informations sur le rôle et le travail des membres du Conseil communal

Mme la Présidente donne la parole à M. Stéphane Champod, secrétaire municipal, pour évoquer le rôle et le travail des membres du Conseil communal.

La présentation papier est transmise à tous les conseillers.

Mme la Présidente remercie M. Stéphane Champod pour sa présentation et son travail.

Mme la Présidente annonce l'arrivée de **M. Jean-René Marguet**, le nombre est maintenant de 53 conseillères et conseillers.

M. Jean-René Marguet profite de préciser une erreur dans l'ordre du jour, la commission de gestion concerne l'année 2021 et non pas 2020. **Mme la Présidente** le remercie de sa remarque pertinente.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Communications du bureau du Conseil

Mme la Présidente informe des communications suivantes :

- Annonce des dates de commissions pour la fin de l'année pour 15, 16 et 17 novembre, elle remercie les membres du Conseil d'agender celles-ci. Les dates 2022 seront communiquées au prochain conseil.

- Décision de maintenir la captation vidéo jusqu'au 30 juin 2022 en attendant que la situation sanitaire revienne à la normale.
- Nouvelle composition du Conseil, elle remercie les membres qui souhaitent prendre la parole de s'annoncer avant sa prise de parole.

6. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

M. Alain Develey, en qualité d'assistant de sécurité publique à 80%, avec effet au 20 juillet 2021 ;

Mme Ella Leguéré, pour la suite de son stage pratique de médiamaticienne 4ème année, avec effet au 1er août 2021.

Nous souhaitons plein succès aux collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

Emplois d'été

Durant la période du 26 juin au 20 août 2021, une vingtaine de jeunes âgés de 15 à 20 ans ont travaillé dans différents services communaux, comme la déchèterie, les travaux, les bâtiments ou la conciergerie, à la satisfaction de chacun. Pour des raisons de sécurité, l'âge minimum d'engagement a été fixé à 15 ans révolus.

Calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil communal et de la Commission de gestion

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2022 sont prévues les lundis 21 mars, 20 juin, 10 octobre et 12 décembre, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2021 a été fixée du 2 au 6 mai 2022.

Agrandissement de la caserne SDIS, salle de gym de L'Auberson et secteur de La Conversion

Les travaux d'agrandissement de la caserne SDIS (préavis n° 19-07) ainsi que les travaux de rénovation de la salle de gymnastique de L'Auberson avec la toiture, la réfection des façades et le remplacement de la cuisine (préavis n° 20-03) sont terminés. Ils apportent entière satisfaction aux utilisateurs de ces locaux.

Pour le secteur de La Conversion, la mise en œuvre des mesures de protection contre les crues ainsi que la réalisation d'une place publique sont terminées. Seuls quelques aménagements extérieurs sont à terminer.

Nouvelle salle de gymnastique et PPLS au collège de la Gare

Le chantier a débuté le 23 août par la sécurisation du site et le terrassement. Les travaux se passent bien avec un tri des matériaux d'excavation qui sont acheminés aux décharges correspondantes en fonction du degré de pollution constaté.

Programme de législature 2021-2026

La Municipalité s'active depuis plusieurs semaines à la définition de son programme de législature. Il devrait être terminé au premier semestre 2022 et pourra être présenté au Conseil communal du mois de mars prochain. Il est également prévu de le présenter à la population lors du Comptoir.

Initiative "Pour un moratoire de 5 ans, reconductible pour 3 ans supplémentaires, sur l'installation d'éoliennes industrielles, par l'installation de zones réservées, afin de préserver nos paysages, la biodiversité et notre santé"

La Municipalité a reçu le 6 septembre dernier, un courrier du Comité d'initiative qui demande de poursuivre les démarches en vue du traitement de l'initiative par le Conseil communal. Un préavis sera porté à l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2021.

Horaires déchèterie modifiés

Lors de sa séance du 12 juillet 2021, la Municipalité a décidé de modifier les horaires de la déchèterie communale de la Combe de Ville à partir du 19 août, afin de répondre aux demandes d'entreprises locales. Les horaires sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h45. Le samedi de 8h00 à 11h45 (été) - 9h00 à 11h45 (hiver).

Réponse à la demande de M. Jean-Michel Bolens pour une redistribution plus équitable des subsides de l'école de musique

Lors du Conseil communal du 10 décembre 2018, le conseiller Jean-Michel Bolens est intervenu en déposant une demande concernant la répartition actuelle des subsides de l'école de musique. Le barème adopté par la Municipalité le 6 mai 2013 devrait être revu à la hausse pour les bas revenus et diminué pour les revenus plus élevés. M. Bolens informe également que les demandes de subsides sont faites majoritairement par les revenus élevés. Pour rappel, le système en place actuellement attribue des subsides allant de Chf 500.- pour les plus petits revenus (jusqu'à Chf 45'000.-) à Chf 125.- pour les revenus dès Chf 140'000.- et plus. Ces subsides sont comptés par enfant et non par famille et pour une année complète de cours (10 mois), voir tableau en annexe. Pour comparaison, la Commune de Bullet offre un subside unique de Chf 300.- par enfant et par année, quel que soit le revenu familial. Les cotisations pour les cours de l'Ecole de musique sont de Chf 520.- par semestre, soit un total de Chf 1'040.- pour une année. Des tarifs dégressifs sont appliqués dès deux enfants de la même famille.

Après analyse des subsides versés ces deux dernières années, la Municipalité s'aperçoit que quasiment toutes les classes de revenus demandent les subsides tels qu'alloués et que, pour 2021, près de 50% des subsides versés bénéficient aux familles à revenus plus faibles. Grâce au barème de subsides solidaire qui a été mis en place dès 2013, il s'avère que les familles plus modestes peuvent bénéficier de subsides jusqu'à hauteur d'un semestre complet de cotisations. Après discussion, la Municipalité décide de maintenir le barème tel qu'adopté le 6 mai 2013.

Réponse à la question de M. Stéphane Mermod concernant l'établissement d'un plan climat communal

En date du 21 juin 2021, M. Stéphane Mermod a demandé à la Municipalité si la Commune de Sainte-Croix sollicitera le soutien du Canton de Vaud en vue d'établir un plan climat communal afin de compléter le dispositif déjà mis en place et de participer ainsi à l'effort commun pour faire face au changement climatique. Labellisée Cité de l'Energie depuis 2004, la Commune de Sainte-Croix s'engage depuis de nombreuses années dans une politique énergie-climat afin de réduire les besoins énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables et la mobilité durable. De par son engagement dans la démarche Cité de l'Energie, la Commune de Sainte-Croix obtient déjà des soutiens financiers de la Confédération et du Canton de Vaud et ne peut, dès lors, prétendre à d'autres soutiens financiers cantonaux tels que ceux définis dans le cadre de la mesure stratégique Plan climat vaudois. Il sera toutefois possible de profiter des nombreux outils développés dans le cadre de cette mesure et nous ne manquerons pas de les utiliser pour continuer l'effort communal et réaliser les objectifs qui seront définis dans notre prochain programme de législature.

Réponse à la question de M. Stéphane Mermod concernant la gestion des radars pédagogiques

Notre service possède actuellement deux radars qui peuvent se fixer sur des mâts d'éclairage public ou de signalisation. Ils sont alimentés par des batteries rechargeables qui ont une autonomie d'environ 5 jours. Ces radars sont posés généralement sur les grands axes et plus spécifiquement dans des rues sensibles comme la Rue des Métiers ou aux Replans l'été.

Au vu du nombre de kilomètres de routes sur notre commune, il n'est pas possible de répondre à l'ensemble des demandes. Il est prévu au budget 2022 d'acquérir deux nouveaux radars solaires qui pourront également se déplacer et doubler ainsi les possibilités d'intervention. Pour l'instant, il n'est pas prévu de radars pédagogiques fixes.

Mme la Présidente indique que **M. le Syndic Cédric Roten** souhaite ajouter des éléments dans les communications municipales :

Citation

Séance d'information "Stratégie touristique du Balcon du Jura"

Afin de vous présenter la vision et la stratégie touristique du Balcon du Jura, l'ADNV (l'Association pour le Développement du Nord Vaudois) ainsi que les communes de Bullet et de Sainte-Croix ont l'honneur d'inviter la population des 3 communes (Sainte-Croix, Bullet et Mauborget), les partenaires ainsi que les membres de leur législatif à une séance d'information qui se tiendra le jeudi 4 novembre à 19h00 à la salle communale de Sainte-Croix. Une invitation vous parviendra ultérieurement par courrier et une information à la population sera faite par l'intermédiaire du Journal de Sainte-Croix.

Cette séance d'information sera l'occasion de vous présenter la stratégie touristique du Balcon du Jura ainsi que les éléments présents dans le Masterplan. Ce sera aussi l'occasion pour vous d'interpeller et d'échanger avec le responsable de projet Masterplan ainsi que le comité de pilotage chargé de la gestion de ce dossier.

Malgré le fait qu'il sera nécessaire, selon les prescriptions légales, de présenter le certificat COVID ainsi qu'un document d'identité à l'entrée, nous espérons vous retrouver nombreux pour cette occasion.

Sécurité informatique

De nos jours, toutes les entreprises et institutions sont d'une manière ou d'une autre exposées aux cyber risques. Le danger n'a jamais été aussi grand qu'en cette période de pandémie qui a vu exploser le télétravail.

Depuis 2015, le niveau de sécurité de la commune de Sainte-Croix a été renforcé. Plusieurs mesures ont été déployées, d'ordre technique et organisationnel. Parmi elles, nous avons mis sur pied, des VPN (réseaux sécurisés), des dispositifs de protection contre les intrusions, les codes malicieux et les virus de dernière génération. Une redondance de nos serveurs ainsi qu'une infrastructure permettant la sauvegarde et la restauration des données ont été mises en place. En cas d'accident ou de sinistre grave, cela permet de maintenir ou rétablir rapidement le bon fonctionnement du système d'information.

La Municipalité de Sainte-Croix est consciente de cette problématique et en fait l'une de ses priorités. Outre les équipements de sécurité constamment mis à jour, nous travaillons depuis de nombreuses années avec un prestataire externe certifié en sécurité informatique. Un audit de notre gouvernance numérique sera effectué prochainement. Le risque majeur restant le facteur humain, une formation de sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs sera mise sur pied afin de les sensibiliser aux risques et dégâts que pourrait représenter une intrusion dans nos systèmes d'information.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Jean-Michel Bolens intervient à la suite de sa question quant aux subsides des écoles de musique.

Citation

Mme la Présidente, M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, chers-ères collègues,

Je prends acte de votre réponse concernant mon interpellation de décembre 2018 ; je suis déçu, vous le comprendrez, de cette décision de ne rien décider, bien que le dossier soit resté longtemps en attente, j'ai l'impression que celui-ci a été traité récemment dans l'urgence. A l'heure actuelle concernant la teneur de ma demande, bon nombre de parents ou répondants d'élèves ne sont pas au courant qu'un subside est disponible ; en supposant une information ciblée de la part de l'Ecole de musique sur cette aide financière, il est fort à parier que le nombre de demandes pourrait augmenter. Dans cette éventuelle perspective, il serait certainement, et je le souhaite, judicieux de mettre au prochain budget un montant plus conséquent.

Fin de citation

M. Stéphane Mermod remercie la Municipalité des réponses à ses deux questions.

Citation

Mme la Présidente, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux,

S'agissant du plan climat communal, je ne suis pas sûr de comprendre pourquoi la Commune ne pourrait pas recevoir des financements en raison de son label Cité de l'Energie. Je n'ai cependant pas pu trouver

de renseignement à ce propos. Je me réjouis que la Commune fasse l'acquisition de deux nouveaux radars pédagogiques, car la Commune en a besoin, si ce n'est plus encore.

Fin de citation

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

7. Nomination de la commission de gestion pour l'année 2021

Mme la Présidente donne la parole aux chef-fe-s de groupe.

Pour le groupe PS-Les Vert-e-s, la parole est à M. Pierre-Alain Gerber (4 + 2 suppléants)

1. M. Thierry Luthringer, Président
2. Mme Sonia Joseph
3. M. Eric Jutzet Bassi
4. M. Jean-Michel Bolens

Suppléants PS-Les Vert-e-s :

1. Mme Esther Kiss
2. M. Moussa Cissé

Pour le groupe PLR-Vert' libéraux, la parole est à M. Patrice Bez (3 + 2 suppléants)

1. M. Thierry Magnin
2. M. Eric Vuissoz
3. M. Patrice Bez

Suppléants PLR- Vert' libéraux :

1. M. Dylan Breitler
2. M. Dionisio Baptista

Pour le groupe UDC et ind., la parole est à Mme Francesca Biermann (2 + 2 suppléants)

1. M. Jean-René Marguet
2. M. Louis Cruchaud

Suppléants UDC et ind. :

1. Mme Francesca Biermann

Mme la Présidente soumet ces nominations au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

Mme la Présidente félicite les nouveaux commissaires, leur souhaite une belle semaine de gestion et leur indique que le calendrier leur sera envoyé en fin d'année 2021. La semaine de la gestion est déjà fixée du 2 au 6 mai 2022.

8. Nomination d'un/e membre et de son/sa suppléant/e à l'Organisation régionale de protection civile

Mme la Présidente donne la parole aux chefs de groupe.

M. le Syndic Cédric Roten annonce M. Yvan Pahud comme membre et **M. Pierre-Alain Gerber** propose M. Grégoire Pomey comme suppléant-e.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente soumet cette nomination au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. No 21-11 Autorisations générales accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026

Le rapport de la commission est lu par M. Basile Geiser, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 23 septembre 2021 à 19h, Salle Alexei Jaccard.

Elle était composée de Mesdames Nathalie Jaccard (en remplacement d'Esther Kiss excusée), Nicole Frossard, Noémie Augsburgers ainsi que Messieurs Eric Vuissoz, Emilien Gueissaz, Grégoire Pomey et du rapporteur soussigné.

Messieurs Cédric Roten, Syndic, et Stéphane Champod, Boursier, étaient présents pour répondre aux questions et apporter des explications. Nous les remercions pour leur disponibilité, leurs précieux renseignements et tout le travail accompli.

Ce préavis regroupe trois objets récurrents, jusqu'ici traités dans des préavis séparés.

1. Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, pour la législature 2021-2026

Les limites des aliénations et acquisitions, proposées par la Municipalité, sont identiques à celles des deux dernières législatures (elle était de Chf 100'000 pour les aliénations et Chf 30'000 pour les acquisitions immobilières en 2006-2011). La limite de Chf 30'000 de dépenses par cas du préavis 21-12 doit être respectée.

L'aliénation a permis plusieurs achats de petites parcelles de bouts de forêt. La vente elle permet de remorceler des terrains de propriétaires privés en vendant du terrain.

Les opérations financières dans le cadre de cette autorisation ont été ces dernières années :

- 2020 - Une vente de Chf 6'300 et six achats allant de Chf 777 à Chf 5'048.50.
- 2019 - Une vente de Chf 8'100 et deux achats de Chf 10'565.10 et Chf 2'450.70.
- 2018 - Une vente de Chf 1'248.

Le détail de l'utilisation du fond se trouve au point 1.3 des rapports de gestion.

Loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL ou L3PL)

Actuellement les logements d'utilité publique du village sont ceux de la Fondation de la Gittaz : deux à la rue du Midi et un aux Pâquerettes (qui a un rendement nul). Les loyers de notre Commune sont entre 30 et 40% plus faibles que ceux du canton.

Lorsque le taux de logements vacants est supérieur à 1.5% dans le Nord Vaudois, la loi vaudoise oblige depuis 2020 les notaires à avertir les communes de chaque transaction tombant sous le coup du droit de préemption. Celui-ci répond à des critères bien précis. Passablement de dossiers ont été transmis à la Commune mais le droit n'a jamais été utilisé. Le taux étant actuellement descendu à 1.4%, ces mesures ne s'appliqueront pas en 2022.

La Commune de Sainte-Croix n'a pas de grand intérêt à faire valoir son droit de préemption car notre taux de vacances est haut (7-8%), contrairement à d'autres communes comme Lausanne.

2. Octroi à la Municipalité d'une autorisation de participations à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, acquisitions de participations dans des sociétés commerciales et l'adhésion à de telles sociétés, pour la législature 2021-2026

Ces dépenses ont déjà permis des participations à diverses fondations et sociétés d'importance régionale comme par exemple : le Technopôle, la piscine d'Yverdon, l'abattoir d'Orbe, le centre de déchets carnés, le tunnel du Grand St-Bernard (quand il avait brûlé).

Ce fond est très peu utilisé mais évite de passer pour un préavis pour chacune de ces dépenses.

Si la Municipalité souhaite dépasser le montant de Chf 5'000, un préavis est nécessaire (cela a été le cas par exemple en 2015 avec la SI Reuge SA).

Lors de la dernière législature, le fond n'a été utilisé qu'une seule fois, en 2015, pour l'augmentation du capital du Journal de Sainte-Croix (Chf 5'000).

Les montants de ces dépenses concernant les participations à des sociétés commerciales se trouvent dans le bilan au compte 9120 – Titres et placements.

3. Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider, pour la législature 2021-2026

Cette autorisation a déjà fait l'objet de préavis identiques lors des dernières législatures. Elle permet à la Municipalité de plaider rapidement dans les conflits qui pourraient surgir au cours de la législature 2021-2026.

Cette disposition est utilisée, chaque mois, lorsqu'il faut représenter la Municipalité chez le préfet. Généralement lors d'incivilités comme des tags sur les biens communaux. Cela a porté ses fruits sur

plusieurs cas. Elle est aussi utilisée lors de nouveaux contrats, lors d'appels d'offre (lorsqu'il y a une opposition) ou, de plus en plus, lors de mandat de comparution pour défendre la Commune. Les frais d'avocat apparaissent au budget dans un compte dédié.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'accorder** à la Municipalité, en application de l'article 4, al. 1, chiffres 6, 6bis et 8 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, (état au 1er septembre 2018) :
 1. une autorisation générale de statuer pour la législature 2021-2026 :
 - a. sur les aliénations dont la valeur n'excède pas **Chf 120'000.-** (cent vingt mille francs) par cas;
 - b. sur les acquisitions d'immeubles et de droits réels et immobiliers dont la valeur n'excède pas **Chf 40'000.-** (quarante mille francs) par cas, frais d'acte et d'abornement non compris;
 2. les autorisations générales de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales et d'adhérer à de telles sociétés pour une valeur de **Chf 5'000.-** (cinq mille francs) par année pour la législature 2021-2026;
 3. une autorisation générale de plaider devant toutes instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse pour la durée de la législature 2021-2026.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1er juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-11. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

10. No 21-12 Octroi à la Municipalité d'autorisation de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence, d'engager des dépenses pour des crédits pour la législature 2021-2026

Le rapport de la commission est lu par M. Olivier Guignard, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21-12 s'est réunie le mardi 21 septembre 2021 à 20h30 à l'Espace Alexei Jaccard.

Elle était composée de Madame Corinne Jaquier et de Messieurs Claude Michaud, Thierry Luthringer, Jean-René Marguet, Louis Cruchaud et Olivier Guignard, rapporteur. Madame Nathalie Jaccard avait demandé à Mme Esther Kiss de la remplacer. Mme Kiss s'est finalement excusée.

La Municipalité était représentée par Monsieur Cédric Roten, Syndic et M. Jean-Michel Brandt, boursier. Les autorisations accordées à la Municipalité en début de législature pour 5 ans font parties des outils de contrôle des Conseils Communaux. Elles délèguent aux exécutifs des moyens de travailler, et dans le cas de ce préavis, de faire face à des dépenses non budgétées.

Le préavis 21-12 rappelle succinctement les bases légales du fonctionnement budgétaire de l'administration communale.

En regard des autorisations données en 2016 pour la précédente législature, nous pouvons faire les comparaisons et les commentaires suivants :

2.1 Dépassement du budget de fonctionnement, CHF 30'000.- par cas : pas de changement.

2.2 Interventions d'urgence, CHF 100'000.- par cas : pas de changement.

3.0 Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude : nouvelle procédure.

Concernant le point 2.1, il n'amène pas de commentaires particuliers.

A noter cependant des cas de dépassements de budget liés à des travaux permettant d'obtenir des subventions cantonales et/ou fédérales. Les travaux doivent être exécutés et facturés pour obtenir les subventions. Il s'agit dans ces cas d'avances de trésorerie qui peuvent apparaître lorsque les travaux sont exécutés sur une année et subventionnés l'année d'après.

Concernant le point 2.2, une question est posée sur cette limite de CHF 100'000.- qui pourrait sembler trop basse. La réponse est que l'usage de cette autorisation n'a été utilisée que deux ou trois fois au cours des quatre dernières législatures.

Il est fait remarquer que plusieurs fuites d'eau ou de gaz ont nécessité des travaux d'urgence mais qui pouvaient finalement être imputés au budget annuel de fonctionnement qui prévoit déjà ce genre d'interventions.

A noter que les dépenses imprévues liées aux mesures de protection Covid 19 ont été engagées selon cette clause d'interventions d'urgence. Dans ce cas, le canton avait aussi donné son aval à de tels engagements. Ces dépenses ont été finalement approuvées par le Conseil Communal en fin d'année.

Concernant le point 3.0, la commission estime que le préavis est clair et que cette nouvelle mesure donne effectivement plus de flexibilité et de rapidité d'agir à la Municipalité, ces dépenses devant également être validées dans les crédits supplémentaires en fin d'année.

C'est donc à l'unanimité que la commission accepte ce préavis 21-12 et recommande au Conseil d'en approuver les conclusions sans modifications.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Chf 30'000.- par cas au maximum; ces dépenses seront ensuite approuvées par le Conseil communal au plus tard lors de la dernière séance annuelle du Conseil communal;
- **de fixer** à Chf 100'000.-- par cas le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement; ces dépenses seront ensuite soumises au Conseil communal par voie de préavis;
- **d'autoriser** la Municipalité à engager des dépenses pour des crédits d'études jusqu'à concurrence de Chf 30'000.- par projet.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1^e juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-12. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité (un-e membre du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

11. No 21-13 Crédit pour la mise à jour du Plan d'affectation communal (PACom) – Sixième étape

Le rapport de la commission est lu par M. Pierre-Alain Gerber, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal No 21-13 Crédit pour la mise à jour du Plan d'affectation communal s'est réunie le mardi 21 septembre à 20 h en salle du Mont des Cerfs. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Marion Tanner, Isabelle Dessonnaz, Steve Benoit, Tristan

Merminod, Patrice Bez remplaçant Jean-Bruno Wettstein et du soussigné Pierre-Alain Gerber. Monsieur Dylan Breitler était excusé et non remplacé.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel Pesenti, Municipal de L'Urbanisme et Monsieur Jean-François Gander, chef de l'Urbanisme et seule personne présente ayant suivi cette révision depuis son début en 2011. La commission tient à remercier ces personnes pour leur disponibilité et les informations détaillées qu'ils nous ont fournies afin de mieux comprendre un dossier complexe.

En préambule Monsieur Gander nous fait une rétrospective documentée des étapes de la mise à jour du plan d'affectation communal, des nouvelles lois et règlements cantonaux et fédéraux dictant le travail de la commission.

Une initiative très appréciée par les nouveaux membres fraîchement élus au conseil communal et dans cette commission permanente de l'Urbanisme.

A noter que cinq préavis ont été adoptés par le conseil communal depuis 2011 ; cette façon de faire voulue et poursuivie par les différentes municipalités permet une meilleure visibilité pour les conseillers communaux.

Selon les données reçues de la Municipalité, voici un récapitulatif depuis 2011.

Liste des préavis pour la mise à jour du PACom :

Date Conseil Communal	Dénomination	N° préavis	Montant voté	Montant dépensé	Recettes	Montant Net
11.04.2011	1 ^{ère} étape	883	95'000	96'994	1'445	95'549
25.06.2012	2 ^{ème} étape	903	150'000	156'278	1'726	154'552
09.12.2013	3 ^{ème} étape	930	280'000	279'977	15'982	263'995
26.10.2015	4 ^{ème} étape	15-13	180'000	193'422	32'311	161'111
25.03.2019	5 ^{ème} étape	19-02	121'000	109'050	20'804	88'246
11.10.2021	6 ^{ème} étape	21-13	101'000			0
			927'000	835'721	72'268	763'453

La dernière dépense de 109'050 a été faite le 31.07.2021.

Le montant total voté (avec la 6^{ème} étape) est de Chf 927'000. Le coût net (c'est-à-dire en déduisant les recettes) est de l'ordre de Chf 850'000.

La **6^{ème} étape** faisant l'objet du présent **préavis 21-13**, est prévue en 4 étapes bien distinctes pour une durée totale prévisionnelle de 7 mois.

Etape 1 Approfondissement général /2 mois

Objectif: Consolider le dossier existant sur la base des coordinations avec la **Direction générale du territoire et du logement (DGTL)**.

Etape 2 Approfondissement des thématiques /2 mois

Etude de valorisation de l'enveloppe des bâtiments (traitement des résultats).

Objectif: Approfondir des thèmes spécifiques.

Etape 3 Rendu du dossier concernant le PACom / 2 mois

Objectif: Finaliser une version complète du PACom (plans, règlement, rapport) pour analyse détaillée de la commune et processus interne.

Etape 4 Validation communale en vue du dépôt à l'examen préalable / 1 mois

Objectif: Déposer le dossier à l'examen préalable après validation par la Municipalité.

Une convention entre la Municipalité et le canton a été signée, afin de parapher ce soutien financier, à ce jour Chf **45'557.20** sur les Chf **52'757.20** prévus ont été encaissés.

D'autres étapes suivront jusqu'à la validation du nouveau PACom, espérée pour 2023, si tout va bien.

La commission salue le travail systématique et patient de la Municipalité, tout en la priant de tout mettre en œuvre de manière à disposer d'un Plan d'affectation dans des délais acceptables pour nos citoyens et notre économie.

CONCLUSION

Ainsi, à l'unanimité des membres présents, fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la poursuite de la révision du plan général d'affectation jusqu'à la préparation du dossier pour le deuxième examen préalable auprès des services cantonaux;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 101 '000.-. Le compte 9170.21.13 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, après encaissement des subventions, sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2022, par le compte 300.3311.

L'influence sur le budget sur l'investissement net de Chf 55'440.- (sans les frais de procédure judiciaire) sera de l'ordre de Chf 11'920.- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 11'600.- avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-13. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

12. No 21-14 Modification du règlement du Service de défense incendie et de secours – SDIS

Le rapport de la commission est lu par Mme Isabelle Dessonnaz, rapportrice.

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis cité ci-dessus s'est réunie le mercredi 22 septembre 2021 de 19h à 19h40 dans la salle Alexei Jaccard.

Elle était composée de Madame Dominique Schmid, Messieurs Stéphane Cornuz, Olivier Favre, Pierre-Alain Gerber, Sébastien Pavid, Olivier Troyon et de la soussignée.

Lors de cette séance étaient présents MM. Lionel Pesenti, Municipal, ainsi que Jean-Michel Brandt, boursier communal. Ils ont pu donner toutes les explications nécessaires et ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions.

Le débat de notre commission a été nourri par la présence de plusieurs pompiers, dont un Capitaine et un Major, pour qui le sujet n'a plus de secrets.

L'essentiel de ce préavis porte sur la question du paiement des factures émises suite à une intervention non couverte par l'ECA. La commune ne peut rien facturer s'il n'y a pas un règlement derrière, lui-même soumis à une base légale.

Le canton a passablement unifié les règles concernant lesdites interventions, question tarifs, mais aussi nombre de personnes et de véhicules. Ainsi, la fourchette du tarif est plus limitée.

La facture d'une intervention dépend également du matériel utilisé -par exemple matériel de désincarcération, et les prix peuvent donc varier selon les lieux, chacun n'étant pas équipé identiquement ; ceci dit, cela tend également à s'uniformiser.

La Commune essaie donc de récupérer une partie du coût d'une intervention. Si le cas des accidents de voiture, feu ou désincarcération (payés par l'assurance), inondations (ECA ou assurance privée), incendie (ECA) ne posent généralement pas de problème, il est plus difficile de facturer au juste prix certaines interventions : le sauvetage d'un chien dans les Gorges de Covatannaz pourrait coûter réellement quinze mille francs, mais qui pourrait alors payer ? C'est pour cela que des prix maximums ont été décrétés. Il faut savoir qu'outre l'intervention elle-même et les frais qui en découlent, chaque intervention coûte

en « rétablissement ». Ce terme indique tout ce que cela implique comme nettoyage, remise en état du matériel, afin que tout soit à nouveau opérationnel au plus vite.

A noter que ce qui pose le plus problème actuellement sont les alarmes dites intempestives : déclenchement d'alarme automatique sans raison, suite à de mauvaises manipulations, personnel peu ou mal formé, ou appareils mal calibrés.

Il existe pour Sainte-Croix un contrat de prestation avec les 4 communes partenaires du « SDIS Sainte-Croix / Pied de la Côte ». Les interventions dans ces communes, lorsqu'elles ne sont pas remboursées par les assurances ou les personnes responsables, sont alors renvoyées à la commune concernée : chaque commune a le droit de décider de ce qui sera alors facturé ou pas au bénéficiaire, dans le cadre du règlement s'entend. De toute façon c'est la commune concernée qui règlera le cas échéant le total ou la différence due. Il a été rappelé que toute intervention justifiée n'est pas facturée (exemple : contrôle après un départ de feu maîtrisé).

Nous avons remarqué que l'article 22, (se rapportant à la Loi sur la Défense contre l'incendie et de secours) maintes fois cité dans le préavis, n'est pas développé dans le règlement proposé : les détails chiffrés sur les interventions n'y figurent pas. Ceci est volontaire, et permet de ne pas devoir changer tout le règlement communal mais seulement son annexe lorsque le canton modifie un article/tarif.

Enfin, le fait que les entreprises qui permettent à leurs employés d'incorporer le rang des pompiers soient favorisées lors d'une facturation a été applaudie : ceci simplifie le fait d'avoir un effectif de jour sur place. La Commission remercie Messieurs Pesenti et Brandt pour toutes les réponses apportées, et vous recommande, à l'unanimité, d'adopter ce préavis

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'approuver** le règlement sur le service de défense et de secours (SDIS) de la Commune de Sainte-Croix et son annexe
- **de charger** la Municipalité de le faire approuver par la Cheffe du Département.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-14. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

13. No 21-15 Arrêté d'imposition 2022

Le rapport de la commission est lu par M. Louis Cruchaud, rapporteur.

Citation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal No 21-15 s'est réunie le mardi 21 septembre à 19h30 à la salle Alexei Jaccard. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Olivier Guignard, Claude Michaud, Thierry Luthringer, Jean-René Marguet Corinne Jaquier.

Madame Esther Kiss était excusée remplaçant Nathalie Jaccard et du soussigné Louis Cruchaud.

La Municipalité incorpore, ainsi que Messieurs Jean-Michel Brandt, boursier et Stéphane Champod secrétaire.

La Municipalité nous informe de sa nouvelle façon de fonctionner, décide de se retirer pour que la commission puisse délibérer d'une façon tranquille et sereine.

Le soussigné donne la parole à la Municipalité.

Les charges respectent les budgets accordés.

Le Covid-19 a eu peu d'impact sur les finances de 2021.

Quelques questions posées, mais sans grande influence sur le sujet du préavis.

Un commissaire s'interroge de l'impact du Covid 19 sur les impôts des personnes physiques.

CONCLUSION

Ainsi, à l'unanimité des membres présents, fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté, soit avec un taux de 70; de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-15. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 52 oui.

14. No 21-16 Modification des statuts de l'ACRG

Le rapport de la commission est lu par M. Andreas Zurbrügg, rapporteur.

Citation

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission traitant le préavis n° 21-16 : Modification des statuts de l'ACRG s'est réunie mercredi 22 septembre 2021 à 20 heures au Foyer Alexei Jaccard. Elle était composée de Madame Natacha Renevey et de Messieurs Marcel Cloux, Pierre-Alain Gerber, Thierry Magnin, et du rapporteur soussigné. M. Michaël Mollet était excusé et M. Dionisio Baptista absent.

Le Municipal Lionel-Numa Pesenti et le boursier communal Jean-Michel Brandt étaient présents. Nous les remercions vivement pour les explications qu'ils nous ont données.

Les buts de l'association à buts multiples des communes de la région de Grandson - ACRG se sont modifiés avec le temps notamment suite à la réorganisation de la protection civile et le changement en ce qui concerne la compétence relative aux denrées alimentaires. Aujourd'hui, comme objectifs de base, il ne reste plus que la surveillance des chantiers et la santé et sécurité au travail.

Avec la reprise des activités de l'ancienne association intercommunale d'amener l'eau AIAE au début des années 2000, l'option optionnel eau est aujourd'hui l'activité et le but les plus importants. Il s'agit d'assurer que chaque commune dispose toujours d'assez d'eau de bonne qualité pour ses habitants, notamment en assurant une colonne vertébrale de conduites et de pompages entre le puits à Onnens et les communes membres, et ceci jusqu'à Ste-Croix et Yverdon, qui est le plus grand client de l'ACRG. L'ACRG livre l'eau aux communes et celles-ci la livrent et facturent à leurs clients. A Ste-Croix, selon les besoins (sécheresse, perturbations de l'eau), environ 10 à 15% de l'eau consommée proviennent du réseau de l'ACRG.

Les réseaux d'eau ont pris de l'âge et des importants investissements doivent être faits un peu partout. Le plan directeur régional de distribution de l'eau PDRDE prévoit des investissements d'environ 40 millions sur les prochains 20 à 25 ans. Pour réaliser ces travaux, l'augmentation du plafond d'endettement à Fr. 20'000'000,- est indispensable (passif 2020 environ Fr. 8'000'000,-). Néanmoins, la dette et son remboursement s'autofinancent via le prix de vente de l'eau, et la prestation ainsi que le réseau d'eau sont indispensables. Le risque est donc faible voire inexistant et la dette n'est pas payée par l'impôt. C'est pour cette raison que la loi cantonale prévoit qu'elle ne doit pas greffer le budget des communes.

CONCLUSION

Après un riche échange, les membres de la commission proposent à l'unanimité des membres présents et fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide:

- **d'accepter** la modification des statuts de l'ACRG;

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-16. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité (un-e membre du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

15. Postulat "Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux"

Mme la Présidente donne la parole à M. Steve Benoit.

Citation

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Par la présente, je vous adresse cette demande de postulat concernant l'étude d'un projet visant trois

Objectifs :

Le développement d'un marché mettant en valeur nos produits locaux, par le réaménagement de la Place du Pont et de la Place du Marché ;

La sécurité et un accès facilité dans la Rue Centrale et la Rue du Stand, par l'introduction d'une limitation réduite de la vitesse ;

Le maintien ainsi que la création de nouvelles places de parc pour nos concitoyens.

D'une part, la place du Marché et la place du Pont offrent un beau potentiel de développement.

L'occupation de l'espace lors des marchés ne permet malheureusement plus d'accueillir de nouveaux stands. L'étude d'un nouvel aménagement des Places du Pont et du Marché, incluant le carrefour où se rejoigne la rue des Arts, la Place du Marché, la rue du Tyrol, la rue du Stand, ainsi que le chemin des Fleurettes, permettrait de créer de l'espace pour les marchands.

D'autres parts, la rue du Stand et la rue Centrale, en temps normal, ne permettent pas la circulation à 50 km/h. Assis sur la terrasse du Sud, je constate malheureusement, que quelques usagers circulent plus vite que de raison, en ne respectant pas toute la prudence nécessaire. C'est cette même Rue du Stand, que foulent les élèves migrants des collèges vers le centre sportif. L'étude permettrait également de réétudier la dangerosité du passage piéton qui se trouve face à l'ancien magasin « Perotti » et la possibilité de le sécuriser ou de le déplacer. Deux enfants y ont été renversés en peu de temps et j'ai moi-même failli me faire renverser, alors que je portais des habits voyants, de jour, par beau temps. Si pour ce dernier point, ce n'était pas de la compétence de la commune, il serait judicieux que le canton en soit informé ou réinformé et agisse, avant un drame. Quant à la rue Centrale, pour l'emprunter chaque jour, afin de rentrer chez moi, je ne dépasse qu'à de rare occasion les 35km/h. Un véhicule parké hors case devant les spécialités portugaises, une cliente sortant de la boulangerie, deux autres discutant devant la banque sur la chaussée, d'autres sortants du Denner et j'en passe.

Cette rue est un lieu de vie et repenser son aménagement et la vitesse à laquelle la traverser me semble nécessaire. Je tiens à souligner que le groupe UDC et indépendants n'est pas connu pour soutenir les réductions de vitesse en zone villageoise et ainsi perturber la fluidité du trafic, mais l'allure ne permettant pas l'excès, ce serait un plus pour la sécurité de nos concitoyens.

Pour finir, le réaménagement des rues et places précitées, permettrait la création de places de parc supplémentaires, sur et éventuellement souterraines, avec la possibilité d'augmenter l'offre de stationnement en l'absence du marché, au bénéfice des commerces voisins et des citoyens n'ayant pas accès à un garage ou une place de parc individuelle.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de développement du marché par :

- Le réaménagement de la Place du Pont et de la Place du Marché
- L'introduction d'une limitation réduite de la vitesse
- Le maintien ainsi que la création de nouvelles places de parc pour nos concitoyens

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Steve Benoit indique que lors de la présentation de M. Champod, il a été rappelé que le postulat n'est pas contraignant pour la Municipalité, il s'agit de soumettre une proposition pour laquelle il sera ensuite proposé des solutions. Son opinion est de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour 3 raisons – 1. un passage à piétons dangereux chez anciennement Perotti en cheminement des élèves jusqu'au Centre sportif qui n'est pas sécurisé, 2. un marché saturé et 3. les commerçants du village ont besoin d'être dynamisés.

M. Jean-Michel Bolens intervient en disant :

Citation

Je n'avais pas prévu de parler maintenant et souhaitais soulever cette problématique dans les « Divers ». Je me permets d'appuyer certains points du postulat, il y a cependant un point où tout le monde est d'accord c'est la dangerosité du passage à piétons.

La rue du Tyrol devant être complètement restructurée, il est urgemment nécessaire de repenser, de redessiner la Place du Pont ; en effet, si vous entrez dans un négoce adjacent, que voyez-vous à travers les vitrines ? Un éco-point à ciel ouvert, une ribambelle de containers et poubelles alignés contre un petit édifice, alias l'ancien WC publique. Ce petit bunker, cette verrière doit à mon humble avis être entièrement détruite pour faire place à un ouvrage ou un aménagement plus bucolique, agrémentant et mettant en valeur en amont, la jolie fontaine que l'on n'ose plus nommer.

Dans le même périmètre, malgré le dos d'âne créé, le passage à piétons situé en plein virage, est d'une extrême dangerosité ; je suis conscient qu'une solution satisfaisante ne sera pas simple à trouver, il y a entre autres sur ce secteur un transit scolaire perpétuel ; cet endroit stratégique doit donc être absolument transformé et sécurisé.

Dans ce périmètre, les places de parc ne manquent pas et c'est sans compter le collège de la Poste ou le Centre sportif où il est également possible de se parquer. Je trouve pertinent de réfléchir comme cela se fait à Lausanne ou dans d'autres villes, de limiter la circulation à 30km/h. J'élargirai même la zone, à la rue Neuve, bien ce que cela soit du ressort des Autorités cantonales ; du Cinéma jusqu'à la rue de la Gare en passant par toutes les écoles, bibliothèque, ludothèque ainsi que la rue Centrale.

Fin de citation

M. Steve Benoit précise que ce postulat a pour but de faire une étude des possibilités. Il adhère aux propos de M. Bolens quant aux places de parc, car le Centre sportif n'est pas très loin. Mais l'idée de ce postulat est de créer un espace supplémentaire pour les marchands avec leurs stands et le reste du temps, pour le parage. Il réitère le besoin de mener une réflexion et d'avoir des propositions qui sont amenées par la Municipalité pour un développement cohérent et dans une vision globale et une vue d'ensemble des places et les rues précitées.

M. Stéphane Mermod souhaite connaître la position de la Municipalité quant à ce postulat et si de leur côté une réflexion est déjà en cours.

Mme la Présidente déclare que la Municipalité ne souhaite pas réagir.

M. Pierre-Alain Gerber comprend les désirs de M. Benoit, mais étant jeune conseiller, il n'a pas l'historique des sujets déjà traités auparavant. Il estime que la Municipalité a déjà fait des actions. Il rappelle que tout dépôt demande du travail pour la rédaction d'un rapport ainsi que l'étude de celui-ci. Il adhère à une réflexion sur l'ensemble et le réaménagement de cette place, il trouve prématuré de le faire maintenant alors qu'à la rue du Tyrol, il est prévu de refaire tous les égouts et canalisations. Ce préavis doit passer devant le Conseil et il préconise que cette réflexion de réaménagement soit intégrée au préavis. Il rappelle à M. Benoit que faisant partie de la commission de l'urbanisme, il aura les moyens de faire des propositions concrètes.

M. Patrice Bez indique qu'étant lui-même jeune conseiller, il déclare que le groupe PLR-Vert' libéraux soutiendra ce postulat. Il aimerait également que dans ce postulat, il soit indiqué que la priorité est donnée à l'installation de commerçants sainte-crix avant l'installation de « personnes venant d'ailleurs » pour éviter encore l'ouverture de 3 kebabs à la place du Pont le samedi et le dimanche.

M. Jean-René Marguet n'accepte pas la remarque de M. Pierre-Alain Gerber. Il estime que bien qu'il y ait de nouveaux conseillers et malgré le fait que beaucoup de sujets ont déjà été abordés ces 30 dernières années, il est important que les conseillers puissent s'exprimer même si les problématiques reviennent.

Le groupe UDC et ind. dépose ce postulat afin que la Municipalité se charge de développer et proposer un projet. Il sera temps, ultérieurement, d'en discuter.

Il aborde maintenant la question de la commission de gestion. Il précise que l'année prochaine, il entame sa 4^{ème} ou 5^{ème} participation à celle-ci. Il formule un vœu que, pour le vendredi où la célèbre soupe aux pois est servie pour clore cette semaine de commission, la Municipalité invite toutes et tous les commissaires des années précédentes, à savoir 2019 et 2020, si les conditions sanitaires le permettent.

M. Jean-Claude Piguet constate que ce postulat rencontre un certain intérêt au sein du Conseil communal mais aussi des réserves, en particulier sur la question des places de parc. Il est aussi possible que la Municipalité dans son programme de législature souhaite aborder la question.

En conséquence, afin d'éviter peut-être un « clash », il suggère de renvoyer ce postulat à une commission du Conseil communal ; en précisant qu'il faut un 5^{ème} des membres qui le demandent. Il estime que les débats dans la commission seront peut-être plus sereins et plus nuancés et probablement plus forts vis-à-vis de la Municipalité et du commerce local.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente soumet au vote le renvoi en commission. Celui-ci est renvoyé en commission, avec une majorité des membres du Conseil.

16. Interpellations, propositions, questions

M. Jean-Claude Piguet intervient avec ces propos :

Citation

Mme la Présidente, Mmes et MM., ce ne sera hélas pas une idée magnifique mais un rappel un petit peu tristounet. Le 24 juin 2019 le Conseil communal a accepté 2 motions et renvoyées à la Municipalité. Ces 2 motions de Basile Glaser et de moi-même demandaient d'améliorer le congé paternel, l'une pour les employés de la commune de Sainte-Croix et l'autre en créant un fonds aidant les entreprises locales à accordé ces mêmes prestations. 24 juin 2019 ça fait 2 ans et quatre mois.

Si je me réfère à l'article 59 du règlement communal, il est précisé qu'une motion acceptée doit trouver une réponse de la Municipalité dans les 6 mois au plus tard, une année après le dépôt de la motion. Nous sommes à 2 ans et 4 mois !

J'ai vraiment le sentiment que c'est trop, il y a eu certes une votation fédérale en septembre 2020 par laquelle le peuple suisse a accepté un congé paternel de 2 semaines, ce qui arrange déjà bien les choses. Mais depuis lors, aucun mot, aucune information et je me permets de le regretter fortement, je demanderai à la Municipalité d'apporter une réponse à la séance de 13 décembre 2021 sur la motion relative au personnel communal, voire de prévoir une ligne au budget pour assurer ce financement, et croyez-moi, ça ne sera pas des millions de francs. Je demande à la Municipalité dans la première séance du conseil de mars 2022, de répondre à la motion de Basile Geiser. Ça aura fait 2 ans et 8 mois, un accouchement difficile quand même, merci de votre attention.

Fin de citation

M. Olivier Troyon questionne sur un autre sujet de sécurité. En bas de la Sagne, au carrefour de la rue du Centre et de la route de Vers-chez-le-Gras, il se rend compte en l'empruntant très souvent que l'élargissement du trottoir et l'angle de la maison cache les véhicules qui arrivent à droite en descendant. Le trafic forestier et agricole y étant dense et afin d'éviter tout accident, il demande si la Municipalité peut poser un miroir.

M. Andreas Zurbrügg demande :

Citation

Mme la Présidente, M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, chères et chers collègues, Sans vouloir être exhaustif - je pense à des lieux culturels comme le Bunker, le CIMA, le Musée Baud mais aussi le Carnaval, la Guggen L'Boxon et autres - j'ai entendu un appel au secours spécifiquement de notre cinéma et de l'école de cirque, qui demandent que soit tenu compte des problèmes de la culture à Ste-Croix.

Avec la crise qui se prolonge et les restrictions qui vont avec, le public a baissé drastiquement à un niveau qui met en péril la survie de ces deux monuments culturels de Ste-Croix, qui nous sont indispensables.

Les bénévoles qui les font vivre s'épuisent et la situation financière devient précaire. Evidemment, il faut que le public, qui a changé ses habitudes, revienne s'il le peut, et ceci concerne chacune et chacun de nous.

D'un autre côté, le cinéma et le cirque avec lesquels j'étais en contact disent avoir besoin d'un vrai soutien moral et financier, de savoir qu'elles sont soutenues et de bénéficier d'une vraie politique culturelle à Ste-Croix, que ce soit un apport financier, une aide administrative ou toute autre mesure.

Depuis le début de la crise, la culture a été malmenée, comme si elle n'était pas "nécessaire". Or, sans culture, pas de futur.

Ma question à la municipalité est donc de savoir quelles sont les mesures mises en place par la Commune pour soutenir les différents acteurs culturels de la Commune en cette période de crise sanitaire ?

Est-ce qu'il y a des demandes de soutien financier, matériel ou d'un autre ordre qui ont été déposées et quelles ont été les réponses ?

Et quelles réponses ou propositions pouvons-nous leur donner dès à présent ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse

Fin de citation

Mme la Municipale Rachel Gueissaz dit pouvoir déjà donner quelques réponses aux questions posées par Andreas Zurbrügg.

1^{ère} question – quelles sont les mesures qui ont été mises en place depuis le début de la crise sanitaire ? Il faut savoir que tous les soutiens annuels habituels aux acteurs culturels locaux mais également tous les subsides ponctuels qui avaient été promis à ces mêmes acteurs pour organiser des manifestations ont été maintenus en 2020 et 2021, ceci, même si les manifestations et donc les frais qui en découlent, ont été annulées, ou si la structure a malheureusement dû être fermée durant quelque temps. De plus, il est rappelé aux anciens conseillers qu'un montant transitoire de Chf 35'000.-a été porté au budget 2021 en vue de soutenir les sociétés culturelles et sportives locales qui en exprimeraient le besoin.

2^{ème} question - des demandes de soutien ont-elles été déposées à la Municipalité, quelles ont été les réponses à ce jour ?

La Municipalité a reçu 3 demandes - le Lokomotiv Hockey Club suite à l'annulation des festivités du 1er au 31 décembre 2020. Il a été répondu favorablement au Cinéma Royal quant à leur demande de soutien : le subside annuel et la couverture de déficit ont été versés pour les deux années. En décembre dernier, la commune a effectué un achat de billets pour les écoles de Sainte-Croix, mais également pour les employés communaux en remplacement du repas qu'il ne pouvait pas mettre sur pied. Il y a également été question d'une aide à la mise en place de l'offre sur la plateforme WelQome pour avoir les bons pour aller au cinéma ; c'est la stagiaire en médiatisation de la Commune qui a pu aider le Cinéma Royal pour mettre au point cette offre. Un 3^{ème} dossier a été déposé ce printemps ; il s'agit du Carnaval de Sainte-Croix, le dossier est en cours d'examen avec l'étude de tous les comptes des années précédentes afin de décider de l'aide qui lui sera accordée. A ce jour, aucune autre demande de société culturelle ou sportive locale n'a été formulée et la Municipalité les invite à s'adresser à elle.

3^{ème} question - quelles sont les réponses et les propositions de la Municipalité pour les acteurs culturels ? Tout d'abord de poursuivre les aides et les subsides déjà existants. La Municipalité reste ouverte à tout nouveau projet inclusif et d'intérêt régional développé par les acteurs culturels locaux. L'année prochaine un concert commun entre l'Ensemble vocal de L'Auberson et l'Union Chorale de Sainte-Croix est prévu. Cette année, L'Boxon fête ses 35 ans. Un projet de professionnalisation et de pérennisation de l'école de cirque Lezarti'cirque sur 3 ans est également en cours.

M. Grégoire Pomey intervient en demandant :

Citation

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers communaux, M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, L'Europe est placée entre le marteau et l'enclume. D'un côté l'Amérique, de l'autre la Russie, deux pays en conflit perpétuel. Le premier livre du gaz par bateau, le second par gazoducs. Nous sommes fin septembre : l'Espagne dépendant du gaz pour son électricité, les coûts de la lumière bondissent de 37%. Le Royaume-Uni relance certaines centrales à charbon pour réduire sa dépendance au gaz. La précarité énergétique est une réalité en France, avec 4 millions de ménage contraints de couper les radiateurs. A Ste-Croix, devons-nous craindre une augmentation du prix du gaz ? Si oui, dans quelle mesure ?

Avons-nous, à Ste-Croix, des mécanismes permettant d'éviter qu'une partie de la population soit contrainte de réduire son chauffage jusqu'à l'inconfort ?

Fin de citation

M. le Municipal Lionel Numa Pesenti trouve cette question pertinente car elle peut être transposée aux différentes énergies, l'électricité le pétrole, qui influencent autant le prix du mazout que celui du gaz. Au niveau de l'approvisionnement du gaz, il y a ces 2 grands ténors que sont les Etats-Unis et la Russie. Mais depuis 2 ans, la Municipalité a fait le choix de se tourner vers le gaz scandinave, plus précisément, la Norvège. Aujourd'hui, il faut comprendre qu'on achète plus vraiment du gaz, on achète des produits financiers qui sont basés sur des molécules.

Devons-nous craindre une augmentation ? Oui, car les marchés financiers continuent d'augmenter et on peut s'attendre en 2022 à une augmentation d'environ 10% mais c'est à confirmer par une analyse approfondie. Pour 2021, la Municipalité avait acheté les besoins et ils sont donc couverts pour cette année.

Est ce qu'il y a un mécanisme par rapport aux gens dans la précarité ? Il n'y a pas vraiment de mécanisme mais néanmoins la Municipalité a toujours été compréhensive lors de difficultés financières et ouverte au dialogue tant pour les privés que pour les entreprises. Il est arrivé quelques fois, de malheureusement faire des coupures de gaz pour non-paiement, jamais en période hivernale mais plutôt printanière voire estivale afin de ne pas mettre les gens dans l'inconfort.

Mme la Municipale Rachel Gueissaz souhaite ajouter un complément aux questions de M. Andreas Zurbrugg. Il est souvent demandé ce que fait la Municipalité pour la culture à Sainte-Croix. Il est important de préciser que le budget annuel est de Chf 400'000.- ce qui correspond à 5 points d'impôts sur notre d'imposition.

M. Jean-René Marguet souhaite interpellier la Municipalité concernant les nombreux travaux en cours dans le village. Il est souvent sollicité par des habitants sur les raisons de ces travaux et il remercie la Municipalité d'améliorer les informations données à la population tant au niveau des travaux mais également au niveau du calendrier de ces dits travaux.

De plus, il souhaite intervenir sur l'excavation de la nouvelle salle de gym à construire dans le préau du collège de la Gare. Un préavis a été présenté il y a quelques temps avec une augmentation conséquente du budget pour assainir les terres polluées. Il s'étonne de voir les camions transportant cette terre, la déverser au remblai alors qu'elle est polluée. Ensuite, une information en commission a été donnée que cette terre n'est finalement pas aussi polluée que prévu. Il souhaite donc connaître la fourchette d'économie puisque la dépollution n'est plus ou quasi plus nécessaire.

M. le Municipal Yvan Pahud dit prendre note de la remarque de M. Jean-René Marguet quant à une amélioration de la communication auprès des usagers et propriétaires concernés par les travaux.

En ce qui concerne la 2^{ème} question, il précise que le Municipal en charge est M. le Municipal Sylvain Fasola et qu'il est en soutien sur ce dossier. Il explique que la terre est effectivement moins polluée que prévu mais que, les travaux de terrassement étant à mi-chemin, il n'est pour l'instant pas possible d'estimer la moins-value ou la plus-value financière. Dès que ces chiffres seront connus, la Municipalité en informera le Conseil.

M. Patrice Bez souhaite évoquer la problématique suivante :

Citation

En cette période difficile pour tout le monde, les restaurateurs doivent jouer un rôle très difficile, un rôle de Police et c'est souvent sous la menace d'une dénonciation.

Ainsi des contrôles sont effectués par la Gendarmerie sans compassion car on profite de tout contrôler et de dénoncer les patrons, il est question des fumeurs devant les établissements, du retard dans la fermeture, on demande même le carnet mentionnant la prolongation ; ce carnet n'existe plus.

Avant que les rares établissements qui survivent mettent la clé sous la porte, je pense qu'il est important que la Municipalité se préoccupe des relations de ces patrons avec la police qui patrouille en n'intervenant pas toujours à raison.

Avons-nous envie de voir les jeunes prendre la voiture pour descendre en plaine ou à Fleurier ?

Il est impératif de soutenir cette catégorie d'indépendants qui en plus d'avoir perdu beaucoup depuis le début de la pandémie subit des pressions difficiles à supporter.

Fin de citation

M. Stéphane Mermod intervient de la manière suivante :

Citation

Sainte-Croix a-t-elle signé la charte des talus ?

Mme la Présidente, Mmes, MM. les membres du Conseil communal,

M. le Syndic, Mme, MM. les membres de la Municipalité,

En septembre dernier, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a fait savoir que, dans le cadre du plan 2019-2030 du Conseil d'État en faveur de la biodiversité, elle avait instauré un mode d'entretien différencié de ses zones vertes comprenant notamment l'abandon des produits phytosanitaires, le respect d'un calendrier de fauche mieux adapté à la flore et à la faune ainsi que des mesures de lutte contre les végétaux exotiques envahissants et contre les plantes problématiques pour l'agriculture. Cela se traduit par exemple par une fauche moins fréquente des abords des routes, lorsque la sécurité ne nécessite pas un entretien plus accru.

Comme l'entretien des routes sur le territoire vaudois incombe également aux communes, la DGMR a rédigé une charte pour encourager celles-ci à favoriser la biodiversité également sur les tronçons communaux des routes, en reprenant les trois axes des nouvelles modalités d'entretien des routes cantonales. Elle se nomme la charte des talus de routes pour préserver la biodiversité, que l'on peut facilement trouver sur le site internet du canton dévolu aux communes.

Chaque commune peut adhérer à cette charte, qui manifeste non seulement la volonté communale d'adapter son mode d'entretien des routes, mais qui permet également de bénéficier des conseils de la DGMR en la matière. La charte des talus représente une opportunité pour chaque commune, dont la nôtre, d'examiner sa pratique actuelle afin de favoriser la biodiversité.

Aussi, je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir renseigner notre Conseil si elle a signé cette charte et, dans la négative, si elle entend la signer. Si tel n'est pas son intention, je remercie la Municipalité d'indiquer quels sont ses motifs.

Fin de citation

M. le Municipal Yvan Pahud indique que les services concernés n'avaient pas reçu cette directive du Canton ; néanmoins elle leur a été transmise ce jour. Actuellement, la Municipalité n'a pas encore signé cette charte, en revanche, elle n'a pas attendu celle-ci pour avoir un bon exemple en la matière. Les services communaux n'utilisent plus de produits phytosanitaires dans les espaces publics. Il rappelle que cette question avait été soulevée par M. Michel Bühler et à la suite de celle-ci, il avait été fait l'acquisition d'un appareil à base d'eau chaude pour brûler les plantes. Ce système fonctionne très bien et va être pérennisé. Au niveau des fauchages, afin de préserver un maximum la biodiversité, il se déroule après le 1^{er} juillet au même titre que l'agriculture. Il peut y avoir des exceptions lorsqu'il est question de sécurité et celui-ci se fait alors avant cette date.

Concernant la lutte contre les plantes invasives, il existe un plan d'actions communal, qui remplit déjà 90% des conditions de la charte. La Municipalité va analyser le contenu et une réponse sera donnée dans les prochains mois.

Mme Marion Tanner souhaite des informations sur le forage aux Champs de la Joux :

Citation

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, M. le Syndic, Mme la Municipale, MM. les Municipaux,

En 2018, un forage pour de l'eau potable aux Champs de la Joux a révélé la présence d'eau à 22°C à une profondeur de 280 mètres seulement, ce qui est tout à fait exceptionnel pour le Jura.

Selon les spécialistes en géothermie, le débit conséquent (600-800 litres par minute) pourrait permettre de chauffer tout un quartier, à commencer par le centre sportif qui se trouve à proximité. Pour rappel, ce dernier est raccordé au gaz, dont l'approvisionnement et le prix ne sont pas garantis.

Ma question est donc : la commune envisage-t-elle d'utiliser cette source d'énergie locale, renouvelable et gratuite ? Des études plus approfondies concernant cette ressource sont-elles à l'ordre du jour ?

Sur le balcon du Jura, le soleil brille souvent, mais pas toujours, et brasser de l'air n'a rien produit jusqu'à présent : peut-être est-il temps d'inventer l'eau chaude !

Fin de citation

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti explique que la prospection dans les Champs de la Joux a débuté en 2018. Il y avait deux nappes différentes de différentes profondeurs dont l'une à 70 mètres de profondeur pour une consommation quotidienne. La deuxième plus profonde, aux alentours de 230 mètres qui est effectivement avec une température plus élevée, env. 22 à 24 degrés et qui ne serait pas faite pour la consommation immédiate, il faudrait la refroidir pour en faire de l'eau potable, ce qui ne serait pas très judicieux. En revanche, il y aurait grande logique à l'utiliser pour de la géothermie. Actuellement les prospections ne sont pas terminées et elles vont même recommencer sur une longue durée dans la nappe phréatique du haut pour en déterminer la qualité et la quantité de l'eau et potentiellement en faire une ressource au niveau de la consommation en eau potable. La question d'utiliser la deuxième nappe profonde pour alimenter une partie du village en chauffage est en soit intéressante mais elle soulève d'autres questions pour lesquelles il n'y a pas encore de réponse. C'est un dossier sur le long terme et toutes les questions ne sont pas réglées.

M. Sébastien Pavid souhaite un complément d'informations quant aux horaires de la déchetterie. Il demande la possibilité d'ouvrir jusqu'à 19h00 un soir par semaine durant la belle saison (1^{er} mai au 31 octobre) afin que les usagers puissent amener les déchets végétaux au lieu d'attendre le samedi pour le faire.

M. le Municipal Yvan Pahud explique que cette question est récurrente. La Municipalité essaie de répondre au mieux aux souhaits de la population tant chez les privés que les entreprises. Il indique qu'une solution d'ouvrir sur une période donnée avec un horaire élargi peut être analysée mais il faut être conscients que cela va engendrer des coûts supplémentaires. Cette discussion doit être menée avec la Commune de Bulle avec qui Sainte-Croix a une convention. Si la Commune de Bulle entre en matière pour une prise en charge d'une partie des coûts, la Municipalité pourra peut-être vous apporter une réponse.

Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente remercie l'assemblée de sa participation et de son travail, souhaite une belle soirée à chacun. Elle rappelle le prochain conseil aura lieu le 13 décembre 2021.

La séance est levée à 21h49.

La présidente
Luzia Bernsnaus



La secrétaire
Stéphanie Bassi

Annexe : - Postulat : « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux »

Sainte-Croix, le 08 octobre 2021

POSTULAT Steve Benoit au nom du groupe UDC et indépendants

Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux

Par la présente, je vous adresse cette demande de postulat concernant l'étude d'un projet visant trois objectifs :

- Le développement d'un marché mettant en valeur nos produits locaux, par le réaménagement de la Place du Pont et de la Place du Marché ;
- La sécurité et un accès facilité dans la Rue Centrale et la Rue du Stand, par l'introduction d'une limitation réduite de la vitesse ;
- Le maintien ainsi que la création de nouvelles places de parc pour nos concitoyens.

D'une part, la place du marché et la place du Pont offrent un beau potentiel de développement. L'occupation de l'espace lors des marchés ne permet malheureusement plus d'accueillir de nouveaux stands. L'étude d'un nouvel aménagement des Places du Pont et du Marché, incluant le carrefour où se rejoigne la Rue des Arts, la Place du Marché, la Rue du Tyrol, la Rue du Stand, ainsi que le Chemin des Fleurettes, permettrait de créer de l'espace pour les marchands.

D'autres part, la Rue du Stand et la Rue Centrale, en temps normal, ne permettent pas la circulation à 50 km/h. Assis sur la terrasse du Sud, je constate malheureusement, que quelques usagers circulent plus vite que de raison, en ne respectant pas toute la prudence nécessaire. C'est cette même Rue du Stand, que foulent les élèves migrants des collèges vers le centre sportif. L'étude permettrait également de réétudier la dangerosité du passage piéton qui se trouve face à l'ancien magasin « Perotti » et la possibilité de le sécuriser ou de le déplacer. Deux enfants y ont été renversé en peu de temps et j'ai moi-même faillit me faire renverser, alors que je portais des habits voyants, de jour, par beau temps. Si pour ce dernier point, ce n'était pas de la compétence de la commune, il serait judicieux que le canton en soit informé ou ré-informé et agisse, avant un drame.

Quant à la Rue Centrale, pour l'emprunter chaque jour, afin de rentrer chez moi, je ne dépasse qu'à de rare occasion les 35km/h. Un véhicule parké hors case devant les spécialités portugaises, une cliente sortant de la boulangerie, deux autres discutant devant la banque sur la chaussée, d'autres sortant du Denner et j'en passe. Cette rue est un lieu de vie et repenser son aménagement et la vitesse à laquelle la traverser me semble nécessaire. Je tiens à souligner que le groupe UDC et indépendants n'est pas connu pour soutenir les réductions de vitesse en zone villageoise et ainsi perturber la fluidité du trafic, mais l'allure ne permettant pas l'excès, ce serait un plus pour la sécurité de nos concitoyens.

Pour finir, le réaménagement des rues et places précitées, permettrait la création de places de parc supplémentaires, sur et éventuellement souterraines, avec la possibilité d'augmenter l'offre de stationnement en l'absence du marché, au bénéfice des commerces voisins et des citoyens n'ayant pas accès à un garage ou une place de parc individuelle.

Conclusions

Au vue de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de développement du marché par :

- Le réaménagement de la Place du Pont et de la Place du Marché
- L'introduction d'une limitation réduite de la vitesse
- Le maintien ainsi que la création de nouvelles places de parc pour nos concitoyens
-

Au nom du groupe UDC et indépendants

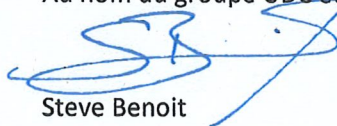

Steve Benoit



Figure 1 : Zone du marché